

COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2021

Affiché conformément à l'article L.2121-25 du CGCT.

L'An deux mille vingt et un, le neuf novembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 04/11/2021, s'est réuni à 20h00 à la mairie, sous la présidence de Monsieur LANDAIS Bernard, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Présents : MM. LANDAIS Bernard, BONNEAU-NICOLAU MASO Pierre, GABORIEAU Émilie, JAULIN Gilles, JOUIN Marie-Claire, PHELIPPEAU Annie, GODIN Jacky, VANDENBUSSCHE Sandra, MUSTIERE Christelle, THOMAS Julien, CARTERON Nadège, MARREL Yannick, FARDIN Myriam.

Absents excusé(e)s : CADOUDAL Jean-Pierre, RENARD Leslie, MORIN Natacha, MARTIN Franck.

Absent : M. Anthony BRECHOTTEAU.

Pouvoirs : M. Jean-Pierre CADOUDAL à M. Bernard LANDAIS.
M. Franck MARTIN à M. Pierre BONNEAU-NICOLAU MASO.
Mme Natacha MORIN à Mme Émilie GABORIEAU.

Secrétaire de séance : Mme Annie PHELIPPEAU.

ORDRE DU JOUR :

Le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE**, par 15 voix pour, 0 contre et 1 refus de vote, la restitution de la compétence « Fourrière Animale », la restitution de la compétence « Zone de Loisirs du Marillet Bellenoue », la restitution de la compétence « Conservatoire de la Négrette » et la modification administrative des statuts de la CCSVL au profit de ses Communes membres et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ces dossiers.

➤ **APPROUVE**, par 15 voix pour, 0 contre et 1 refus de vote, la restitution de la compétence « Sécurité Incendie : entretien et remplacement des bouches et poteaux incendie » de la CCSVL au profit de ses Communes membres et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.

➤ **APPROUVE**, par 15 voix pour, 0 contre et 1 refus de vote, le rapport de la CLECT en date du 30 septembre 2021, tel que présenté par la CCSVL et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.

➤ **DÉCIDE**, à l'unanimité, qu'en l'absence du Décompte Général et Définitif (DGD) non transmis par une entreprise étant intervenue dans les travaux de réhabilitation de la salle des fêtes en 2018/2019, les retenues de garantie non libérées soient conservées par la Commune, **DIT** que les crédits sont prévus au compte 21318 du budget communal, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.

➤ **RETIENT**, à l'unanimité, le devis de la société SEDI pour un montant de 7 425,00 € HT soit 9 105,00 € TTC, ceci pour l'achat de matériel dans la salle des fêtes atteint de vétusté (chaises) et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.

➤ **RETIENT**, à l'unanimité, le devis de la société SEDI pour un montant de 5 461,02 € HT soit 6 553,22 € TTC ceci pour l'achat de matériel dans la salle des fêtes atteint de vétusté (tables) et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.

➤ **DÉCIDE**, à l'unanimité, de reconduire, pour les locations de la salle des fêtes, les mêmes tarifs 2021 pour l'année 2022, soit :

a) location de la salle aux particuliers :

Type de manifestation	Tarif
Vin d'honneur	110 € + KW consommés
Repas familial + cuisine + vaisselle	275 € + KW consommés
Repas familial sans cuisine	150 € + KW consommés
Lendemain ou bal	110 € + KW consommés
Forfait ménage	100 €

b) location aux associations locales :

Type de manifestation	Tarif
Dîner dansant sans cuisine	150 € + KW consommés
Bal sans repas	110 € + KW consommés
Concours divers, théâtre	85 € + KW consommés
Cuisine vaisselle	85 € + KW consommés
Réunion, AG, banquet, vin d'honneur, arbre Noël	gratuit
Forfait ménage	100 €

c) location de la salle aux particuliers domiciliés hors Champagné-les-Marais :

Type de manifestation	Tarif
Vin d'honneur	160 € + KW consommés
Repas familial + cuisine + vaisselle	340 € + KW consommés
Repas familial sans cuisine	180 € + KW consommés
Lendemain ou bal	160 € + KW consommés
Forfait ménage	100 €

Une location gratuite par an sauf consommation électrique est accordée aux associations locales.

Et **FIXE**, à l'unanimité, le tarif du KW/h consommé à 0,20 € pour l'année 2022 et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.

➤ **DÉCIDE**, par 15 voix pour 1 voix contre, de facturer à tous les utilisateurs de la salle des fêtes la vaisselle cassée ou perdue telle que présentée dans le tableau ci-dessous, et ce, du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.

MATÉRIEL	TARIFS
Assiette plate	5 €
Assiette creuse	5 €
Verre ballon	1 €
Verre flûte	1,50 €
Verre de bar	1 €
Tasse à café	2,50 €
Pichet verre	3 €
Pichet plastique	9,50 €
Carafe à vin	3,50 €
Corbeille à pain	6,50 €
Cuillère à soupe	0,50 €
Cuillère à café	0,25 €
Fourchette	0,50 €
Couteau	0,65 €
Louche	5 €
Plat ovale inox plat	11 €
Plat ovale inox creux	11 €
Plat terre petit	12 €
Plat terre grand	12 €
Saladier	10 €

➤ **DÉCIDE**, à l'unanimité, de reconduire les tarifs 2021 pour l'année 2022, comme suit et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.

Documents	Tarifs
Copie (la feuille A4 et A3) en noir et blanc	0,20 €
Copie (la feuille A4 et A3) en couleur	0,50 €
Impression (la feuille A4 et A3) en noir et blanc	0,50 €
Impression (la feuille A4 et A3) en couleur	0,50 €

➤ **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec un dossier de création de paiement par carte dans les magasins commerciaux du secteur. Permettant ainsi à certains agents de la Commune de faire des achats dans ces magasins sur présentation de la carte et avec retour à la Mairie service comptable et/ou général, d'un bon de commande et/ou d'un ticket de caisse pour établir un mandat de paiement.

Pour cela, il est signé une convention et/ou un contrat entre le centre commercial et la Commune pour créer les cartes et simplifier ainsi la comptabilité des services concernées.

• **DIA/DPU** présentées : 035/2021 : 13 et 15 rue des Flocellières, 036/2021 : 2 Impasse des Quarts, 037/2021 : 52ter rue du Huit Mai.

➤ Prochaine réunion du Conseil Municipal le mardi 9 décembre 2021 à 20h00.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h40.

Affiché le 17/11/2021.

Le Maire,

Bernard LANDAIS.

